



Différence Demande de référer et conciliation

Par **Kimmye**, le **03/04/2015 à 18:02**

bonjour'

J'aimerais savoir si il y une différence entre une demande de référer et une demande de conciliation pour les prud'hommes?

Par **moisse**, le **03/04/2015 à 18:07**

Oui une grande.

La procédure de référé est une procédure complète. On dit que le juge des référés est le juge de l'évidence.

C'est donc un jugement qui est rendu sur des éléments qui ne sont pas sérieusement contestables.

La conciliation est une étape avant l'examen sur le fond par un bureau de jugement. Le juge essaie de négocier entre les parties et de trouver un terrain d'entente.

Bien qu'en audience des décisions puissent êtres prises, en cas d'échec l'affaire est en général renvoyée devant le bureau de jugement et c'est tout.

Par **Kimmye**, le **03/04/2015 à 18:11**

Je vous remercie pour votre reponse.